

VILLE D'ETTELBRUCK
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 20 septembre 2021

Date de l'annonce publique de la séance : 10 septembre 2021

Date de la convocation des conseillers : 10 septembre 2021

Présents dans la salle des fêtes :

MMes/MM. : Schaaf, bourgmestre

Feith-Juncker, Gutenkauf, Nicolay P., Feypel, Steffen, Delgado, Theis, conseillers

Thomas, secrétaire adjt (en remplacement du secrétaire empêché)

Absents, excusés : M. Solvi, échevin, MMes Reuter-Schmit, Birchen, conseillers

MM. Steichen et Halsdorf ne participent ni aux discussions ni au vote du PAG conformément à l'article 20 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Point de l'ordre du jour : 3.1.3.

Objet: Avis au sujet des réclamations présentées contre le nouveau projet d'aménagement général de la Ville d'Ettelbruck.

Le conseil communal,

Vu la réclamation adressée le 25 juin 2021 à Madame la Ministre de l'Intérieur par Monsieur Jean-Joseph Stumper de Dudelange ;

Revu sa délibération du 14 juin 2021 portant approbation définitive du projet d'aménagement général de la Ville d'Ettelbruck ;

Vu la lettre du 27 juillet 2021, référence no 16C/020/2020, par laquelle Madame la Ministre de l'Intérieur prie le conseil communal d'aviser les réclamations adressées au Ministère de l'Intérieur contre le projet d'aménagement général de la Ville d'Ettelbruck ;

Vu l'article 17 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Entendu les propositions du collège échevinal ;

décide à l'unanimité :

de maintenir sa décision du 14 juin 2021 et d'aviser défavorablement la réclamation de Monsieur Jean-Joseph Stumper de Dudelange avec la prise de position suivante:

Il s'agit d'une information à titre indicatif, sans caractère règlementaire au niveau de l'aménagement communal. La commune estime qu'il est opportun de rassembler toutes les informations pertinentes pour un projet de construction sur son PAG en vue d'une simplification administrative.

Ainsi fait, lieu et date qu'en tête.

Pour extrait conforme.

Ettelbruck, le 21 septembre 2021

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire adjt,

Jean-Paul SCHAAF

Jean THOMAS